



SITUATION 2025

# — OBSERVATOIRE MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ



# ÉDITOS

**Ensemble, tissons le territoire,  
facilitons les déplacements  
quotidiens et inventons  
les mobilités de demain !**



L'édition 2025 de l'Observatoire du Management de la Mobilité témoigne une nouvelle fois de la dynamique collective engagée sur toute l'agglomération toulousaine pour transformer en profondeur nos façons de nous déplacer. À travers l'accompagnement de 113 employeurs et de plus de 135 000 salariés, Tisséo

Collectivités poursuit sa mission : rendre possible, concrète et accessible une mobilité plus durable pour tous.

Le développement des services vélos, l'essor du covoiturage grâce à Covoitéo, l'intermodalité renforcée entre transports collectifs et modes actifs, ou encore le succès des rencontres professionnelles comme les Mardis de la Mobilité montrent que l'écosystème toulousain progresse, s'adapte et innove.

Cette dynamique est portée par des employeurs engagés, des partenaires fidèles, et par les équipes de Tisséo Collectivités qui œuvrent chaque jour pour accompagner, sensibiliser et outiller les acteurs économiques.

Je tiens à remercier l'ensemble des structures investies dans ces démarches, ainsi que les lauréats des Trophées Écomobilité, dont les initiatives inspirent et entraînent toute la communauté.

**Jean-Michel Lattes**  
Président de Tisséo

Cette nouvelle publication de l'Observatoire du Management de la Mobilité reflète la diversité et la richesse des actions menées en 2025. Elle met en lumière un travail structuré et fondé sur une approche globale des mobilités : données, accompagnement, services, sensibilisation et animation de réseau.

2025 a également été marquée par la mobilisation renforcée autour du covoiturage, par l'extension du réseau vélôToulouse dans six nouvelles communes, par le succès croissant des dispositifs d'intermodalité, la montée en puissance de la plateforme COMMUtéo, ou encore la consolidation du programme d'accompagnement au changement.

Ce rapport est aussi un outil de transparence et de partage. Il valorise les réussites, éclaire les tendances et guide les actions futures. Je remercie tous les partenaires qui contribuent à cette dynamique, ainsi que les référents mobilité et les employeurs qui s'engagent chaque jour dans cette transformation.

**Antoine Bouvet**  
Directeur général des services



# SOMMAIRE

LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS .....	6
<b>1 • Les missions générales</b> .....	<b>6</b>
<b>2 • Le service management de la mobilité</b> .....	<b>6</b>
<b>3 • Les plans de mobilité employeur</b> .....	<b>8</b>
– 3.1. Les enjeux.....	8
– 3.2. La méthode.....	8
– 3.3. Les chiffres clés.....	8
ACCOMPAGNER ET ANIMER .....	12
<b>1 • La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur</b> .....	<b>12</b>
<b>2 • Un nouvel outil : Géomob</b> .....	<b>13</b>
<b>3 • Les Mardis de la mobilité</b> .....	<b>13</b>
<b>4 • L'accompagnement au changement</b> .....	<b>14</b>
<b>5 • Les partenariats</b> .....	<b>15</b>
<b>6 • Les Trophées Ecomobilité</b> .....	<b>16</b>
LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS .....	20
<b>1. Les transports en commun</b> .....	<b>20</b>
– 1.1. La tarification .....	20
– 1.2. Les stands d'animation et de conseil en mobilité .....	20
<b>2. Les services vélos</b> .....	<b>21</b>
– 2.1. Les Maisons du Vélo .....	21
– 2.2. Véloptions .....	21
– 2.3. VélôToulouse .....	22
– 2.4. L'intermodalité TC/Vélo .....	23
<b>3. Le covoiturage</b> .....	<b>24</b>
– 3.1. Covoitéo .....	24
– 3.2. Les arrêts de covoiturage .....	25
– 3.3. Les dépose minute et bornes de recharge électriques .....	25
<b>4. L'autopartage</b> .....	<b>26</b>
– 4.1. Les services d'autopartage .....	26
– 4.2. Le label autopartage .....	27
– 4.3. L'autopartage dans les parcs relais .....	27
<b>CADRE LÉGISLATIF</b> .....	<b>29</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>32</b>



# LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS

## 1. Les missions générales

Tisséo Collectivités, en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités de la grande agglomération toulousaine, définit la politique de déplacements, organise et finance sa mise en œuvre sur le territoire. Si sa mission historique et première est de proposer une offre de transport en commun, elle doit depuis la loi d'orientation des mobilités de 2019 promouvoir l'usage des mobilités actives (marche et vélo) et partagées (covoiturage, autopartage), avec le souci permanent des principes de développement durable. Ainsi, Tisséo Collectivités développe des activités liées au management de la mobilité et à l'écomobilité, en lien avec ses nouvelles compétences :

- Accompagnement des plans de mobilité employeur, à l'échelle d'une entreprise ou administration ou encore à l'échelle d'un groupement d'employeurs.
- Développement des services de covoiturage : aires d'embarquement dans les principaux pôles d'échanges multimodaux, arrêts de covoiturage.
- Accompagnement du développement des services d'autopartage et délivrance du label autopartage.
- Développement des services vélos : les Maisons du vélo, service de location VélôToulouse.
- Conseil en mobilité pour les employeurs engagés dans une démarche en faveur d'une mobilité décarbonnée.

« Tisséo Collectivités a pour objectif de contribuer à une meilleure qualité de vie, tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements et en préservant ses ressources »



Source : Rapport d'activités 2023 - Tisséo Collectivités

## 2. Le service Management de la mobilité

Le service de 5 personnes dont 3 conseillers en mobilité accompagne les établissements publics et privés de l'agglomération toulousaine dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeur.

Tisséo Collectivités porte des actions en faveur de l'écomobilité :

- Conseil en mobilité.
- Promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle.
- Accompagnement des entreprises et administrations dans l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Animation de sensibilisation et formation.

[< RETOUR SOMMAIRE](#)



## 3. Les plans de mobilité employeurs

### — 3.1. Les enjeux

Les plans de mobilité employeur s'inscrivent dans la politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Une démarche ciblant le changement de comportement modal et répondant aux enjeux du développement durable.

#### 6 raisons de réaliser son plan de mobilité



##### Environnement

01

Agissez sur les émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail de vos collaborateurs.



##### Budget

02

Préservez le pouvoir d'achat de vos collaborateurs en réduisant leur budget transport et stationnement.



##### Social

03

Préparez les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et le volet mobilité. Intégrez vos collaborateurs dans une démarche de qualité de vie au travail.



##### Certification

04

Valorisez vos actions dans le cadre de votre démarche RSE. Obtenez labellisations et normes pour distinguer votre site employeur.



##### Management

05

Optimisez la gestion des déplacements professionnels et l'organisation du temps de travail.



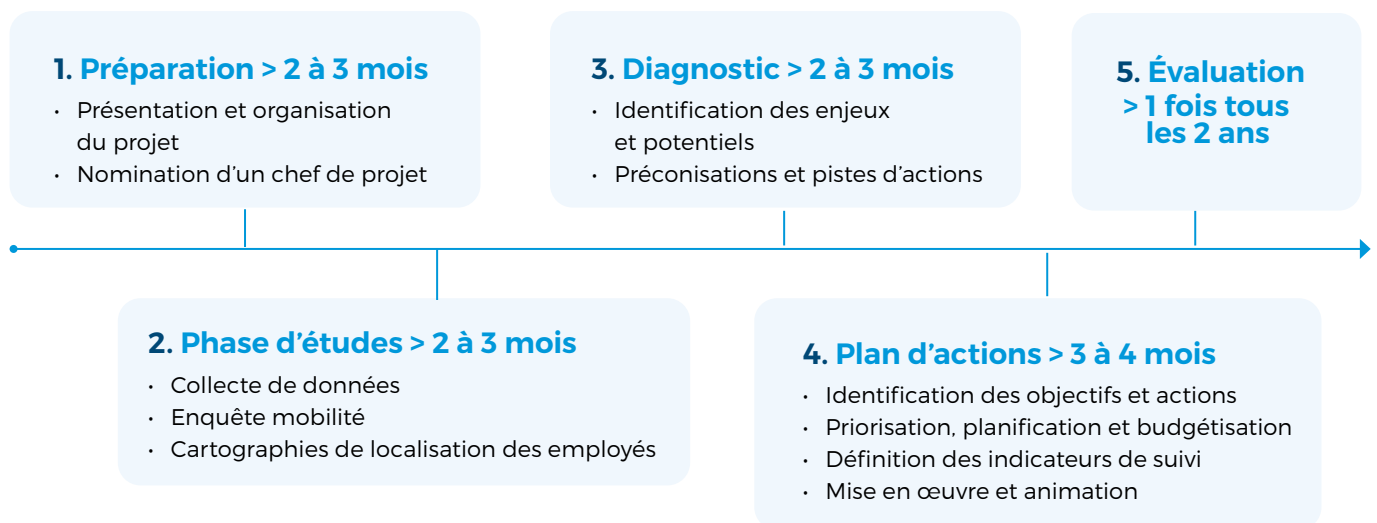
##### Communication

06

Renforcez l'image de votre organisation et votre marque employeur. Attirez les talents grâce à votre engagement.

### — 3.2. La méthode

#### Plan de communication tout au long de la démarche



### — 3.3. Les chiffres clés

En 2025, 13 nouveaux établissements pour établir ou réactualiser leurs PDME :

AURA AERO, CAF31, CNFPT OCCITANIE, COMMUTE, DNSCE, DRAC OCCITANIE, DSNA, FRANCE TRAVAIL OCCITANIE, GROUPAMA D'OC, KNDS, MURETAIN AGGLO, SAFRAN POWER UNITS, TELESPIAZIO

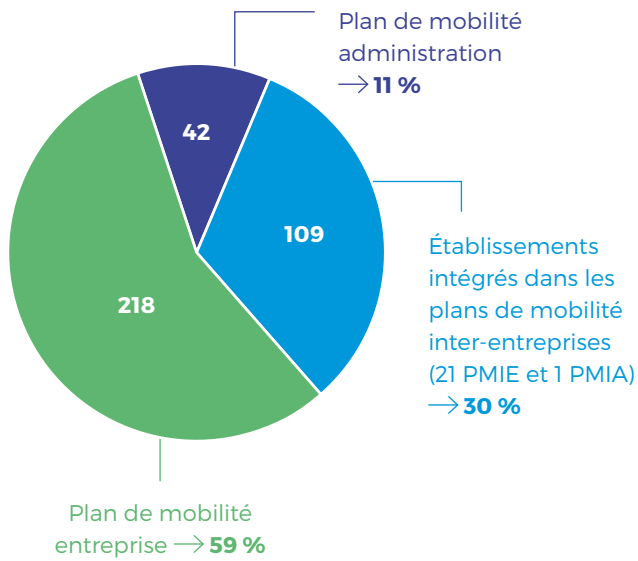


En 2025 :

- Accompagnement de mise en place : 23 établissements pour 13 754 salariés.
- Accompagnement de suivi : 84 établissements pour 74 224 salariés.

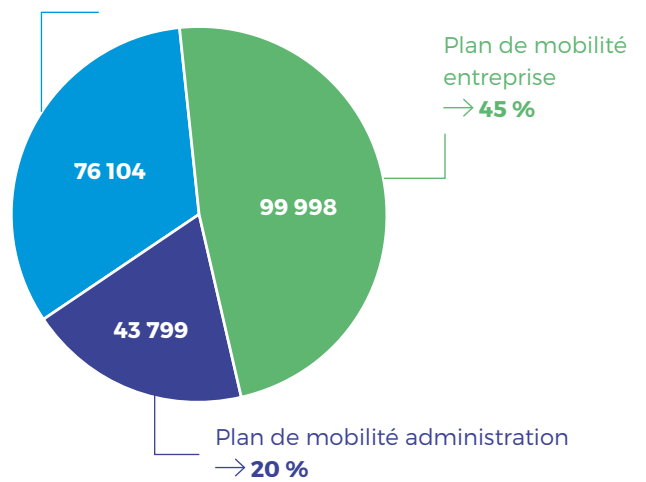
## VENTILATION PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENTS

369 établissements dont :



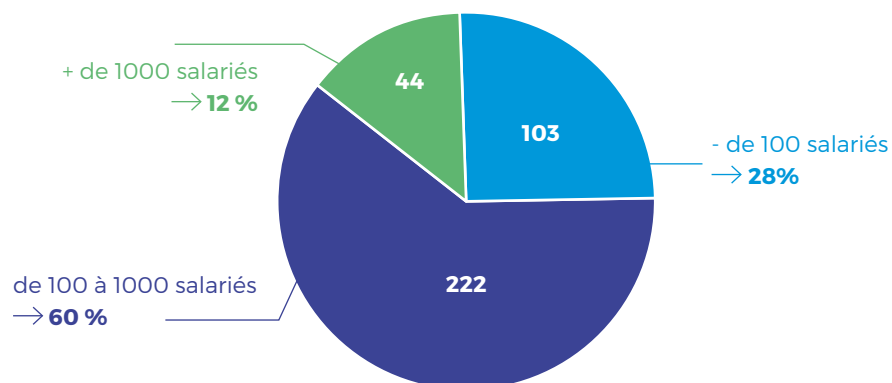
219 901 salariés concernés dont :

Plan de mobilité inter-entreprises (PMIE) + Plan de mobilité inter-administration (PMIA) → 35 %



## VENTILATION PAR TRANCHE D'EFFECTIF

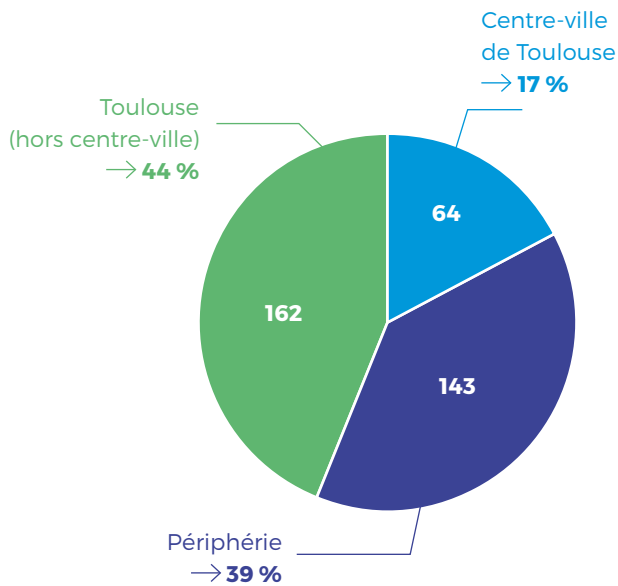
369 établissements dont :



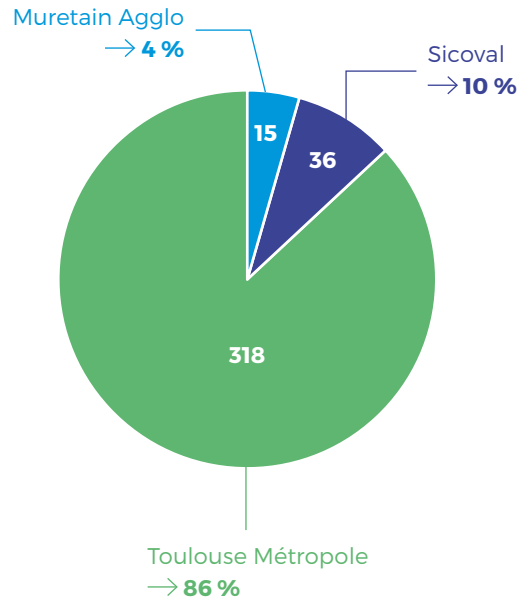
[< RETOUR SOMMAIRE](#)

## VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

Localisation des établissements  
par secteur géographique :

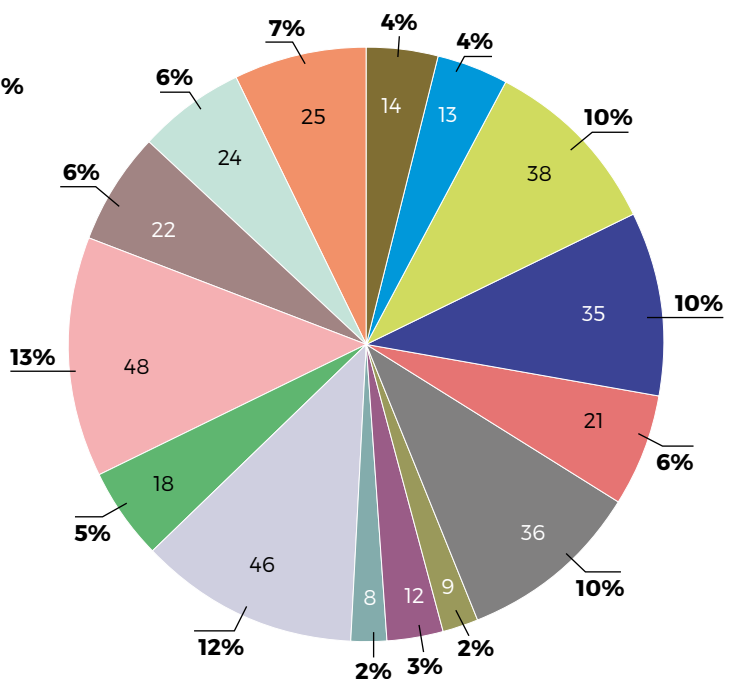


Localisation des établissements par intercommunalité :



## VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Ingénierie, Bureau d'Études › **13 %**
- Établissements de Santé Publics, Privés et d'Action Sociale › **12 %**
- Administrations et Services Publics › **10 %**
- Aéronautique et Spatial › **10 %**
- Banques, Assurances et Commerces › **10 %**
- Universités, Grandes Ecoles, Formation Professionnelle › **7 %**
- Autres Activités de Services › **6 %**
- Production et Distribution d'Électricité - Gaz - Eau › **6 %**
- Transports et Entreposage › **6 %**
- Information et Communication › **5 %**
- Activités Immobilières › **4 %**
- Activités spécialisées Scientifiques et Techniques › **4 %**
- Communes, Collectivités Locales › **3 %**
- Bâtiment, Travaux publics › **2 %**
- Construction › **2 %**



[< RETOUR SOMMAIRE](#)



[< RETOUR SOMMAIRE](#)

# ACCOMPAGNER ET ANIMER

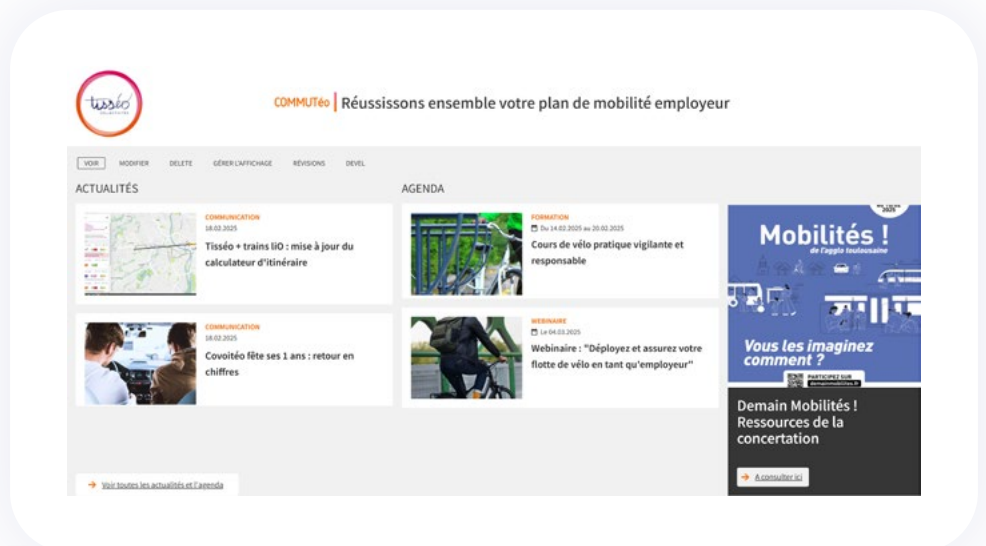
## 1. La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur **COMMUTéo**



La plateforme en ligne s'adresse aux référents mobilité des entreprises en leur offrant des ressources pratiques pour élaborer un plan de mobilité ou déployer une démarche de mobilité durable. Son objectif : les accompagner dans la réduction de leur empreinte carbone et l'amélioration de la qualité de l'air. Elle constitue un espace d'échanges de bonnes pratiques et un relais d'informations sur l'écomobilité et les projets de mobilité.

### Les services proposés

- Mise à disposition d'outils d'aide à l'élaboration d'un plan de mobilité.
- Espace d'échange avec les autres chefs de projets.
- Diffusion d'informations sur les nouveautés du réseau Tisséo.
- Diffusion des supports des Mardis de la Mobilité.
- Appel à projet des Trophées Écomobilité.
- Diffusion d'une newsletter.
- Veille écomobilité.



**Une lettre d'information COMMUTéo** dédiée à l'écomobilité est diffusée chaque mois auprès des référents mobilité employeurs : actualités, agenda, chiffres clés, veille, boîte à outils...  
Cible : référents mobilité employeurs.

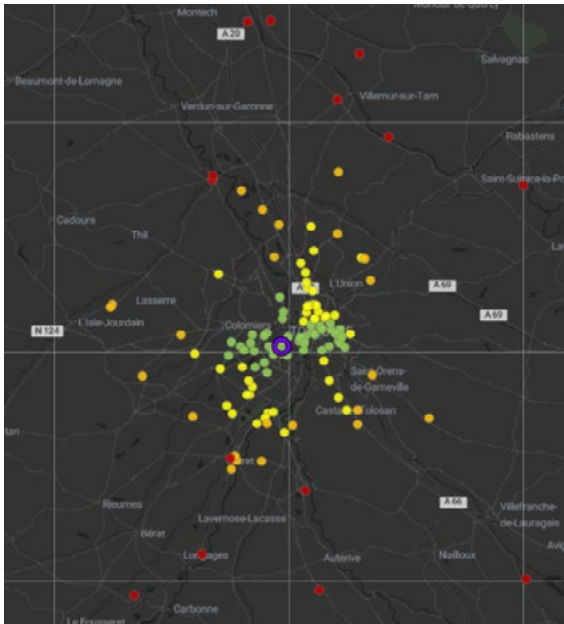


### Les sujets phares 2025 :

- Covoitéo fête ses 1 an
- VéloToulouse : nouvelle gamme Pro et extension dans 6 nouvelles communes
- Scénarios pour décarboner la mobilité toulousaine d'ici 2050

[< RETOUR SOMMAIRE](#)

## 2. Un nouvel outil : GEOMOB



Depuis le début de l'année 2025, Tisséo Collectivités travaille avec le prestataire « Mon Univert » et son outil « Geomob » dans le but d'aider les employeurs du ressort territorial de Tisséo à réaliser leurs diagnostics de plan de mobilité.

Geomob permet notamment de générer et analyser des enquêtes mobilité compatibles avec la réalisation d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) et de créer des cartographies dynamiques personnalisables composées des lieux de résidence des employés afin de comparer les temps de trajet selon différents modes de transport. Chaque employeur souhaitant bénéficier de ce service possède un accès privé et sécurisé.

## 3. Les Mardis de la Mobilité



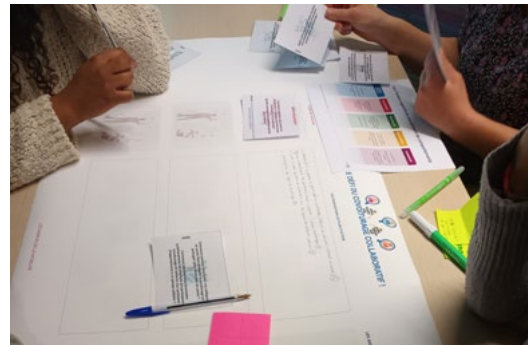
**Les Mardis de la Mobilité ont pour objectifs :**

- D'accompagner les établissements en démarche de plan de mobilité, à se tenir informé des évolutions législatives, technologiques ainsi que la création de nouveaux services.
- D'inciter les chefs de projets et acteurs de l'écomobilité à échanger entre eux sur leurs bonnes pratiques et expériences.
- D'identifier les besoins et attentes des acteurs économiques en matière de mobilité.

En 2025, 5 Mardis de la Mobilité ont eu lieu, comptant 290 inscrits au total :

- **Mardi 11 mars 2025** : Mobilité et emploi comment lever les freins et faciliter l'insertion socio-professionnelle ? et présentation du dispositif du ticket rechargeable.
- **Mardi 08 avril 2025** : Observatoire Management Mobilité 2024 et actualités offre de rentrée 2025.
- **Mardi 06 mai 2025** : Refonte du challenge « Allons y à vélo » : nouveau fonctionnement, nouvelle plateforme.
- **Mardi 07 octobre 2025** : Découvrez comment Fleeta réinvente les déplacements avec des solutions vélo clés en main. Découvrez aussi comment Tisséo étend le service véloToulouse.
- **Mardi 18 novembre 2025**  
Retours d'expériences d'employeurs engagés.

Les  
**MARDIS**  
de la **MOBILITÉ**



[< RETOUR SOMMAIRE](#)



## LA COMMISSION DES GRANDS EMPLOYEURS

Elle a pour vocation d'être un lieu d'échanges avec les grands employeurs publics et privés de plus de 500 salariés implantés sur le territoire desservi par Tisséo.

Composition : 46 grands employeurs privés  
23 grands employeurs publics

Partenaires : ADEME, AREC, CARSAT, Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain, Club Entreprises du Muretain, Club Entreprises Réussir, Conseil Départemental 31, l'Etat, la CCI, la CMA, le CHU, CPME, le MEDEF et l'Université Fédérale de Toulouse.

31 mars 2025 : Bilan de la fréquentation 2024 et actualités de l'offre de rentrée 2025.



Source des photos : Tisséo Collectivités

## 4. L'accompagnement au changement

Le programme, porté par Tisséo Collectivités et co-financé par ADEME Occitanie, animé par par Kisio, consiste à sensibiliser, former et outiller les référents mobilité des entreprises et organismes publics aux enjeux de la qualité de l'air et de la décarbonation des mobilités, afin qu'ils puissent agir efficacement sur le changement des pratiques au sein de leurs établissements.

**Ce programme s'étend de 2024 à 2027 et se décline en 4 axes :**

- Adapter l'accompagnement des employeurs
- Favoriser et consolider l'acquisition des compétences
- Outiller le réseau des référents
- Organiser un évènement sur un territoire propice au changement

**Bilan à mi-parcours :**

À mi-parcours, le programme présente une mobilisation significative :

- 95 participations aux formations/ateliers
- 468 visiteurs pour l'opération « road-show »
- 2 événements phares "pique-nique à vélo"

et des indicateurs de satisfaction très élevés : un retour qualitatif perçu élevé pour les formations et ateliers.

Afin d'identifier les attentes et les difficultés rencontrées par les référents mobilité sur la question du management de la mobilité, un questionnaire a été proposé aux employeurs durant le mois de mars 2025 (51 répondants).

**Les 6 principaux enseignements de l'enquête référents 2025 :**

- 1/ Le vélo est le thème le plus cité parmi les tendances perçues et les actions réussies.
- 2 / Mobiliser les salariés : une dynamique difficile à enclencher
- 3 / Des difficultés à valoriser le plan de mobilité en interne et à assurer un suivi efficace

4/ Un besoin d'inspiration et de nouveaux outils pour accompagner le changement

5/ Mieux activer les leviers pour changer les comportements de mobilité

6/ Un dispositif d'accompagnement de Tisséo Collectivités jugé pertinent et à conforter

Ces résultats ont permis de coconstruire les contenus des différentes sessions (formations et ateliers) et d'engager une réflexion pour une refonte des outils d'accompagnement proposés en ligne sur notre plateforme commuteo.tisseo.fr.

## 5. Les partenariats

Les rencontres partenariales en 2025 :



- Webinaire Management Mobilité avec Pacte Climat 2030 de Toulouse Métropole
- Atelier concertation Demain Mobilités à la CCI et à la CMA
- GRAND OUEST TOULOUSAIN : présentation services et outils Tisséo
- Mairie BLAGNAC : dispositif entreprises engagées (pique-nique à vélo et un road-show, événement itinérant au sein des employeurs de la zone aéronautique)
- SICOVAL : petit déjeuner entreprise et mobilités à la Maison des Projets de Labège.



- Nombre d'évènements en 2025 : 26
- Nombre de participants : 245



Source des photos : Tisséo Collectivités



## 6. Les Trophées Écomobilité

Tisséo Collectivités a mis en place une démarche de valorisation des plans de mobilité employeur pour :

- Récompenser les meilleures démarches.
- Évaluer de façon homogène l'ensemble des projets.
- Encourager les démarches en cours à progresser de façon constante.
- Redynamiser les projets.

Tisséo Collectivités évalue les employeurs et administrations à partir d'une grille d'analyse réunissant plusieurs critères (gouvernance, plan d'actions, évaluation). La remise des Trophées Écomobilité donne lieu à une cérémonie.

Obtenir un Trophée Écomobilité permettra aux lauréats :

- De bénéficier d'avantages.
- De se distinguer par la qualité de leur démarche.
- D'accentuer leur image écoresponsable.
- D'impulser une nouvelle dynamique au projet.

À ce jour, 66 établissements ont reçu un ou plusieurs prix.



### PALMARÈS 2025 :



### Les lauréats 2025

6 établissements ont reçu un trophée lors de la cérémonie du 04 décembre 2025 au Village by CA à Toulouse pour la qualité de leurs démarches écoresponsables et de leur Plan de Mobilité. La remise de ces trophées vise à encourager les entreprises à maintenir et améliorer leurs actions sur le long terme, et à en inciter d'autres à développer une démarche d'Ecomobilité.

- **Un Trophée « Management de la mobilité »** décerné à Aéroport Toulouse Blagnac et à Groupama d'Oc  
Le Prix Management de la Mobilité vient récompenser la démarche la plus aboutie en termes d'excellence de la gouvernance, de la gestion du projet et de la communication
- **Un Trophée « Coup de pouce »** décerné à Etablissement Français du Sang (EFS) Occitanie et à MAIF Labège  
Le Prix Coup de Pouce vient encourager un plan de mobilité employeur se démarquant par une volonté notable
- **Un Trophée objectif zéro carbone catégorie « modes actifs »** décerné à La Banque Postale DSI  
Le Prix « Objectif Zéro Carbone » catégorie Modes Actifs vient récompenser la meilleure démarche dont les actions sont orientées vers la promotion et l'utilisation du vélo et marche à pied notamment dans les déplacements domicile-travail et professionnels
- **Un Trophée objectif zéro carbone catégorie « usage raisonné de la voiture »** décerné à Direction de la technique et de l'innovation (DTI) de la DSNA  
Le Prix « Objectif Zéro Carbone » catégorie « Usage raisonné de la voiture » vient récompenser la meilleure démarche dont les actions sont orientées vers une stratégie structurée de mobilité durable, articulée autour de l'optimisation des déplacements professionnels, de la réduction et de l'électrification progressive de son parc de véhicules, d'actions régulières de sensibilisation à la sécurité routière, de la mise en place du forfait mobilités durables incluant le covoiturage et d'un outil interne permettant de suivre précisément l'impact carbone des missions.

[< RETOUR SOMMAIRE](#)

## TÉMOIGNAGES DES 6 LAURÉATS :

« Le prix "Management de la Mobilité" met en lumière l'engagement que nous portons depuis plusieurs années pour encourager des pratiques de déplacement plus durables. L'amélioration continue de nos infrastructures et équipements, la prise en charge à 100 % des abonnements aux transports en commun, ainsi qu'une communication active à travers différents canaux reflètent notre volonté d'accompagner au mieux nos collaboratrices et collaborateurs. Les animations et actions de sensibilisation que nous organisons régulièrement contribuent également à faire de la mobilité responsable un enjeu partagé au sein de l'entreprise. »

GROUPAMA D'OC 

« Le Prix Objectif zéro carbone catégorie « Usage raisonné de la voiture » est une vraie reconnaissance de l'implication de différents acteurs en interne : en particulier les référents mobilité et vélo, les équipes logistiques et la direction. Ce prix met en lumière notre plan de mobilité et en particulier des actions innovantes comme le développement d'un outil de pilotage de l'impact carbone de nos déplacements professionnels. Pour accompagner de plus en plus d'agents vers la mobilité décarbonée, nous allons poursuivre notre engagement en adhérant à Covoitéo. »

DSNA, SITE DE LA MOUNÈDE



« Ce prix « Coup de Pouce » est une reconnaissance des différentes actions autour de la mobilité durable que nous avons mis en place ces dernières années à l'EFS Occitanie, en particulier une sensibilisation au risque routier professionnel ainsi que la mise en place d'une politique de covoiturage pour les déplacements professionnels, la création d'un abri vélo sécurisé dans le cadre du programme Objectif Employeur Pro-Vélo, et le lancement du Forfait Mobilités Durables à partir de 2025. »

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS  
DU SANG OCCITANIE



« Le prix Objectif Zéro Carbone - Modes actifs est le fruit d'un travail mené depuis 2017 au sein de la DSI de la Banque Postale. Notre équipe s'appuie sur une communauté vélotaf active pour proposer des actions adaptées à leurs besoins. Nous avons créé des stationnements vélo et trottinettes proposant de nombreux services annexes. Nous proposons des animations toute l'année (challenges, test de VAE et révisions de vélos) et valorisons notre communauté grâce à des vidéos témoignages. Nous sensibilisons en continu nos collaborateurs sur l'importance du respect du code de la route, de leur visibilité et leur protection grâce à divers accessoires et de la maintenance cyclique sur leurs équipements de mobilité. »

DSI DE LA BANQUE POSTALE



[< RETOUR SOMMAIRE](#)

« Ce prix "Coup de Pouce" constitue une véritable reconnaissance des efforts engagés en faveur de la mobilité durable au sein de notre entreprise. Nous sommes particulièrement fiers du travail mené par notre siège, solidement impliqué dans la démarche, et efficacement relayé sur le site de Labège. Le renforcement récent de notre offre de stationnement vélo, l'organisation régulière d'animations dédiées aux mobilités durables, ainsi que la diffusion d'informations pratiques via notre intranet ont permis de sensibiliser et d'accompagner concrètement nos collaboratrices et collaborateurs dans leurs déplacements quotidiens. »

MAIF LABÈGE 

« Nous sommes très heureux de nous retrouver lauréat du prix « Management de la mobilité » 10 ans après notre premier prix dans cette même catégorie. Il vient mettre en valeur notre engagement sans faille pour conforter le rôle de l'aéroport en tant que pôle multimodal et décarboné aux services des employés d'ATB, des employés de la plateforme aéroportuaire ainsi que de nos passagers. Ce travail est aussi le fruit de la dynamique autour d'une gouvernance collaborative avec TISSEO, Toulouse Métropole, la ville de Blagnac et nos collègues de la zone aéroportuaire. Notre communauté vélotaffeur et covoitureur ne cesse de grandir accompagnée par notre FMD, notre flotte de service sera dès 2026, 100 % électrique. Nous continuons le travail collaboratif avec TISSEO pour assurer le meilleur accueil de la Ligne Aéroport Express fin 2026 qui va redonner un élan au report modal vers le transport en commun. Sans oublier la nouvelle station vélôToulouse aux portes de l'aéroport mise en service fin 2025. »

AÉROPORT TOULOUSE BLAGNAC



## Les partenaires

En 2025, les lauréats des Trophées ont pu bénéficier de dotations offertes par nos 13 partenaires.

### CARSAT :

Une sensibilisation à la prévention du risque routier professionnel.

**Tisséo** : 1 stand + cartes Flex Pro.

**JC DECAUX** : 20 abonnements gratuits.

**Citiz** : frais d'inscription et abonnement offert + tarif à 16€/mois pour tous les salariés.

**CENTAURE** : formation prévention CARD PRO.

**Club Entreprises et Sécurité Routière** : 1 an cotisation club gratuite + animation de sensibilisation risques routiers.

**Relais d'entreprises** : Mise à disposition d'un bureau pendant un mois dans un relais.



## 6 nouveaux partenaires ont été associés en 2025 :

**Association ADAL** - programme D-marche : un webinar de découverte de ce dispositif reconnu par Santé publique France.

**Covoiteo** : un stand promotionnel.

**Maillon Mobility** : une session de découverte et des tests de véhicules intermédiaires légers.

**FLEETA** : un prêt gratuit de 5 vélos à assistance électrique pendant 2 semaines.

**GRANHOTA** : activités de cohésion d'équipe.

**LEVELOTREMENT** : opérations de sensibilisation à la mobilité à vélo en milieu urbain.



## LES ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES DEPUIS 2012

PRIX	ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES
OR	THALES ALENIA SPACE / PMIE TOP / INRA / AIRBUS DEFENCE AND SPACE / SAFRAN / PMIE HELIPOLE / ONERA / ATR / AKKA TECHNOLOGIES / THALES ALENIA SPACE
ARGENT	ASTRIUM / MOTOROLA / ATR / MAIRIE DE BLAGNAC / ONERA / PMIE HELIPOLE / PDIE CEM / AKKA AEROCONSEIL / CAF HAUTE-GARONNE / CPAM / CNES / SICOVAL / GA SMART BUILDING
BRONZE	PMIE BALUFFET / INDIGGO / ROCKWELL COLLINS / ERDF / CAF / CIRSO / GRDF / MAIRIE DE RAMONVILLE / CLINIQUE SARRUS / INDIGGO / LIEBHERR / ALTRAN / CHUT / CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 / ALTEAL
PRIX SPÉCIAL DU JURY	SOGETI / DGA TECHNIQUES AERONAUTIQUES / ROCKWELL COLLINS / AEROLIA/ CNFPT / SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE LIGNES ELECTRIQUES / ENVT / LGM / ASSYSTEM / ENAC
PRIX D'HONNEUR	ATB / ATR / AIRBUS / SAFRAN / SOPRA STERIA
COUP DE POUCE	AIR FRANCE / CLUB ENTREPRISES REUSSIR / SAFRAN POWER UNITS / MERCATOR OCEAN INTERNATIONAL / CLINIQUE SAINT-EXUPERY / PROCIVIS / UNIVERSITÉ DE TOULOUSE / ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG OCCITANIE / MAIF LABÈGE
INNOVATION	LA POSTE / CGI
MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ	CAPGEMINI ENGINEERING (ex ALTRAN) / VILLE DE BLAGNAC / DAHER / AIRBUS / SCHAEFFLER / AÉROPORT TOULOUSE BLAGNAC / GROUPAMA D'OC
MODES ACTIFS	AIRBUS / TBS / MEWS PARTNERS
ORGANISATION DU TRAVAIL	CONTINENTAL / PRIX AUTO MALIN / VITESCO TECHNOLOGIES
OBJECTIF ZÉRO CARBONE	SAFRAN POWER UNITS / LA BANQUE POSTALE DSI (MODES ACTIFS) / DIRECTION DE LA TECHNIQUE ET DE L'INNOVATION (DTI) DE LA DSN (USAGE RAISONNÉ DE LA VOITURE)

## Les partenaires historiques

### L'ADEME



### LA CARSAT



### CCI TOULOUSE



[< RETOUR SOMMAIRE](#)



[< RETOUR SOMMAIRE](#)

# LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS

## 1. Les transports en commun

### – 1.1. La tarification

Tisséo Collectivités s'appuie sur Tisséo Voyageurs pour proposer des tarifs spécifiques aux entreprises en démarche de plan de mobilité employeur.

#### Le titre « 1 déplacement pro »

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013, Tisséo propose un « ticket pro » offrant un avantage tarifaire aux entreprises privées et publiques pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

- 1,57 € TTC.
- Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).
- 9 455 titres vendus en 2025.

#### Le titre « 1 déplacement PRO + »

Cette offre privilégie les établissements engagés dans un plan de mobilité avec un déplacement à 1,15 € TTC.

- 15 551 titres vendus en 2025.
- 443 cartes FLEXPRO vendues en 2025.

#### Pass écomobilité

Ce pass inclut l'usage du réseau Tisséo et du service d'autopartage Citiz.

- 61,50 €/mois.
- 948 abonnements en 2025.

### – 1.2. Les stands d'animations et de conseils en mobilité

#### Objectifs

Le stand Tisséo Pro permet aux référents plan de mobilité employeur de mettre à disposition des salariés une information globale sur l'offre écomobilité.



#### Animations en 2025 :

- 2 sessions/formations d'accompagnement au changement aux référents mobilité et aux conseillers mobilité entreprises (1 formation en science comportementale et 1 atelier Nudge)
- 113 stands en entreprise et écoles.



Source des photos : Tisséo Collectivités

[< RETOUR SOMMAIRE](#)

## 2. Les services vélos

### – 2.1 - Les Maisons du Vélo

#### Station V de Labège

Créée en 2020 à l'initiative de Tisséo Collectivités et du SICOVAL, la Station V de Labège est implantée dans la zone économique de Labège Enova, à proximité de la halte ferroviaire.

Sont proposés les services vélos suivants :

- location de vélos variés ;
- animation vélo au sein des entreprises en démarche de plan de mobilité employeur ;
- gestion du parc de stationnement vélo (80 places) ;
- vente de titres de transport.

#### Maison des Mobilités du Grand Ouest Toulousain

Depuis juillet 2025, le Grand Ouest Toulousain Agglomération et Tisséo Collectivités ont lancé la Maison des Mobilités, un espace dédié aux solutions alternatives à la voiture individuelle. Située à l'espace Monestié de Plaisance-du-Touch, les usagers pourront y retrouver de nombreux services :

- une flotte variée de 70 vélos en location longue durée (vélo de ville, VAE, vélo de randonnée, vélo PMR, vélo pliant et vélo-cargo) ;
- une station Citiz pour accéder à des véhicules en autopartage 24h/24 et 7j/7; Conseils et informations sur les tarifs et lignes de bus Tisséo (dont le Linéo 3), le covoiturage et plus encore.

#### E-Mob à Muret

Situé au cœur de Muret à proximité de la Gare, l'Espace Mobilités du Muretain Agglo «E-Mob» est un lieu innovant dédié à la promotion et au développement des modes de transport durables lancé en septembre 2025. Il accompagne les usagers qui bénéficient des services suivants :

- une flotte de 50 vélos à assistance électrique (VAE) en location «longue durée» ;
- un parc de stationnement sécurisé de 30 places avec accès par badge, dont 12 places équipées de bornes de recharge pour VAE ;
- un espace d'accueil pour bénéficier de conseils vélo, de cours de remise en selle ou de formations à la circulation en ville ;
- des ateliers participatifs d'initiation à la mécanique vélo ;
- la vente de titres Tisséo (service prochainement accessible).



Source : Tisséo Collectivités



### Chiffres clés Station V de Labège :

- 22 314 jours de location dont 4 990 en vélo de ville mécanique, 763 en vélo fitness mécanique, 425 en vélo-pliant, 184 en vélo polyvalent (vélo rallongé compact sans assistance électrique), 15 938 en VAE, 14 en vélo-cargo à assistance électrique.
- 42 achats de titres Tisséo
- 106 réparations
- 19 ateliers participatifs
- 45 animations (Stations V mobiles, Pauses Vélo, marquages Bicycode, animations grand public et scolaires)
- 35 contrats pour le parc de stationnement



### En 2025 :

- 13 employeurs concernés : Aéroport Toulouse Blagnac / Air France / C2I Production / Communauté d'universités et établissements de Toulouse / Croix Rouge Compétence Occitanie / Direction de la Technique et de l'Innovation de la Direction des Services de la Navigation Aérienne / ICAM / La Banque Postale (DSI) / Liebherr Aerospace / MAIF Labège / Procivis Sud Massif Central Toulouse Pyrénées / Schaeffler / Sphera
- 30 animations réalisées
- 482 salariés concernés



Source : Liebherr-Aerospace Toulouse

### – 2.2. Véloptions

#### La Maison du Vélo

Le programme Véloptions se poursuit en 2025 pour sa seconde année, afin de répondre aux besoins des employeurs en matière d'actions en faveur du vélo. Véloptions permet aux employeurs de sélectionner 4 prestations parmi un large catalogue proposé par la Maison du Vélo, et de les organiser à leur convenance jusqu'en mars 2027. Parmi les prestations les plus demandées en 2025, on retrouve les stands d'information (10) avec vélo-mixeur (7), les ateliers d'autoréparation (5) et l'initiation à la mécanique vélo (4).



[< RETOUR SOMMAIRE](#)

### — 2.3. VélôToulouse

En 2025, le service vélôToulouse a été étendu à 6 communes (Aucamville, Blagnac, Tournefeuille, Ramonville, Labège, Balma), soit 45 stations et 350 vélos supplémentaires.

#### Fonctionnement

- 445 stations ouvertes 24h/24 sur Toulouse.
- 3650 vélos.
- Flotte : 50% de vélos à assistance électrique (VAE) et 50% de vélos mécaniques.
- Abonnements : 1 trajet, 1 journée, annuel.
- Interopérabilité et tarification privilégiée pour l'abonnement annuel pour les détenteurs de cartes Pastel Tisséo, montoulouse ou MUT (-5€ pour les 2 abonnements).
- Une nouvelle gamme Pro vélôToulouse est disponible depuis janvier 2025 pour les employés de la grande agglomération toulousaine. Elle leur permet de souscrire à des cartes d'abonnement annuelles non nominatives que les salariés peuvent utiliser pour leurs déplacements professionnels. Les employés bénéficiaires reçoivent un état des lieux trimestriel des déplacements réalisés.

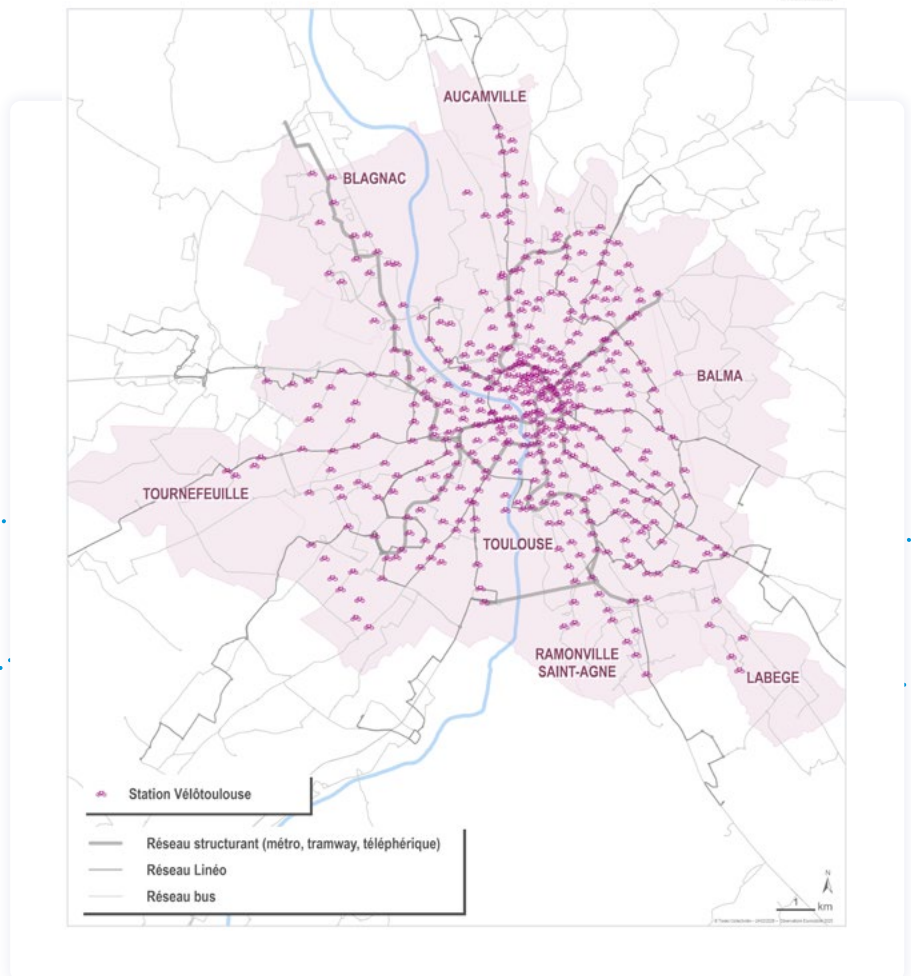


Source : Tisséo Collectivités

### IMPLANTATIONS DES STATIONS VLS

**Q**

- 32 843 locations par jour en moyenne.
- Usage : 51% des trajets sont réalisés avec un VAE, et 49% avec un vélo mécanique.
- Durée moyenne d'un trajet : 13 min 33 avec un VAE et 10 min 24 avec un vélo mécanique.
- 72 169 abonnés.



Source : Tisséo Collectivités



## – 2.4. L'intermodalité TC / Vélo

Tisséo Collectivités favorise l'usage du vélo en intermodalité avec les transports en commun par la mise en place de plusieurs mesures :

- En 2025, 8 parcs de stationnement vélo au sein des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), avec 510 places de stationnement en accès réglementé.
- Embarquement possible des vélos pliants dans les Bus, Métro et Tram, ainsi que des vélos dans Téléo.



Source : Tisséo Collectivités

- 73 944 validations parcs à vélos Tisséo (hors Labège).

### Parcs à vélo Tisséo des PEM :

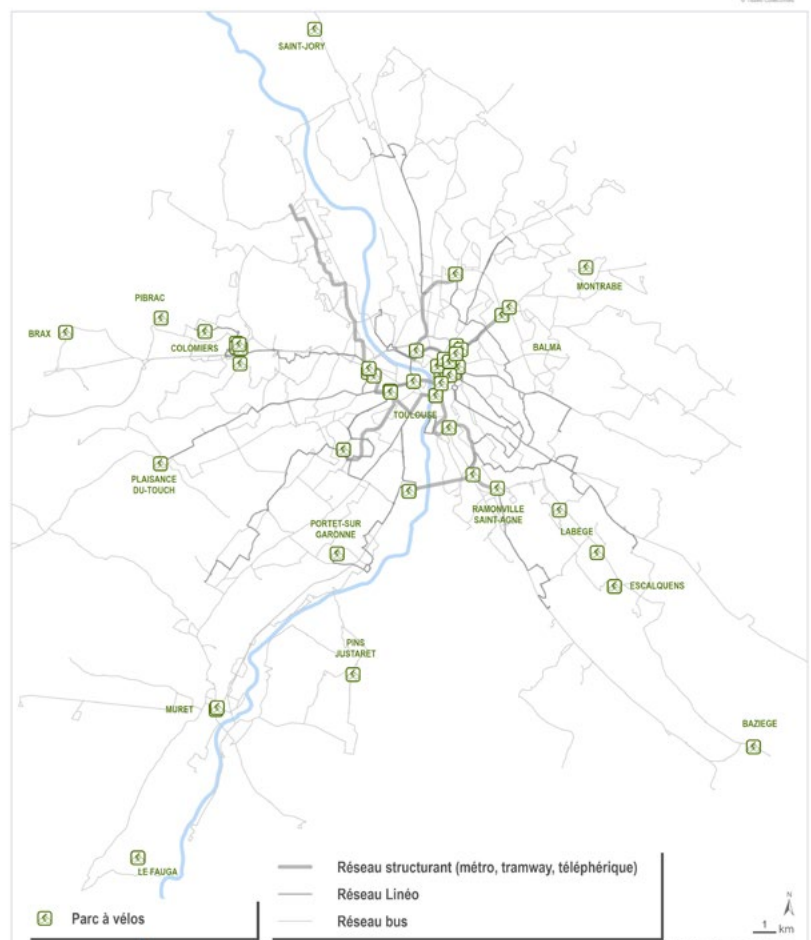


- Arènes : 20 places
- Argoulets : 50 places
- Balma-Gramont : 60 places
- Basso-Cambo : 100 places
- Borderouge : 100 places
- Oncopole : 60 places
- Paul-Sabatier : 60 places
- Ramonville : 60 places

### Autres parcs de stationnement :

- Vélo station Matabiau : 678 places
- Parking Indigo Capitale : 350 places en cyclopark
- Station Saint-Agne SNCF : 40 places
- Gare Colomiers : 62 places
- Gare Portet-sur-Garonne : 68 places
- Gare Muret : 96 places
- Cycloparcs : 1119 places

## LES PÔLES D'ÉCHANGES DOTÉS DE PARCS À VÉLOS



Source : Tisséo Collectivités

### 3. Le covoiturage

#### — 3.1. Covoitéo

Tisséo propose aux entreprises de l'agglomération toulousaine un service de covoiturage dédié aux trajets domicile-travail : COVOITÉO.

Covoitéo est le service de covoiturage courte distance de Tisséo Voyageurs opéré par Karos. Cette solution est dédiée aux trajets du quotidien et réguliers (faire une course, aller au travail, se rendre sur son campus, etc).

En cohérence avec le schéma directeur covoiturage de Tisséo Collectivités et dans le cadre du contrat de service public, il a été décidé d'intégrer le covoiturage dans le bouquet de mobilité de Tisséo Voyageurs.

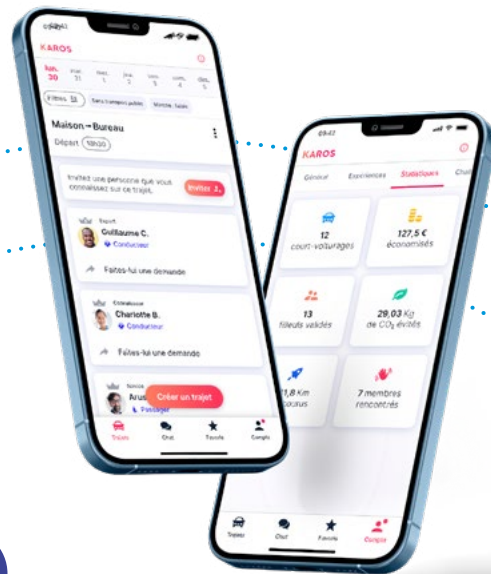
L'objectif est double : proposer une offre de mobilité alternative à l'autosolisme en complémentarité des transports en commun, et massifier la pratique du covoiturage pour les trajets du quotidien dans la grande agglomération toulousaine.

À l'issue d'un marché public, Tisséo Voyageurs a choisi de recourir aux services de Karos, spécialiste du court-voiturage en France. Ce nouveau service a été lancé le 29 janvier 2024.



#### Bilan Covoitéo 2025

- 53 670 inscrits
- 1,14 millions de km évités
- 93 660 trajets passagers
- 145 489 kg d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées
- 48 000 salariés bénéficiant d'un contrat Covoitéo Pro avec leur entreprise.



Nouvelle plateforme numérique

[www.tisseo.fr/nos-mobilites/voiture/covoiturage](http://www.tisseo.fr/nos-mobilites/voiture/covoiturage)

### – 3.2. Les arrêts de covoiturage

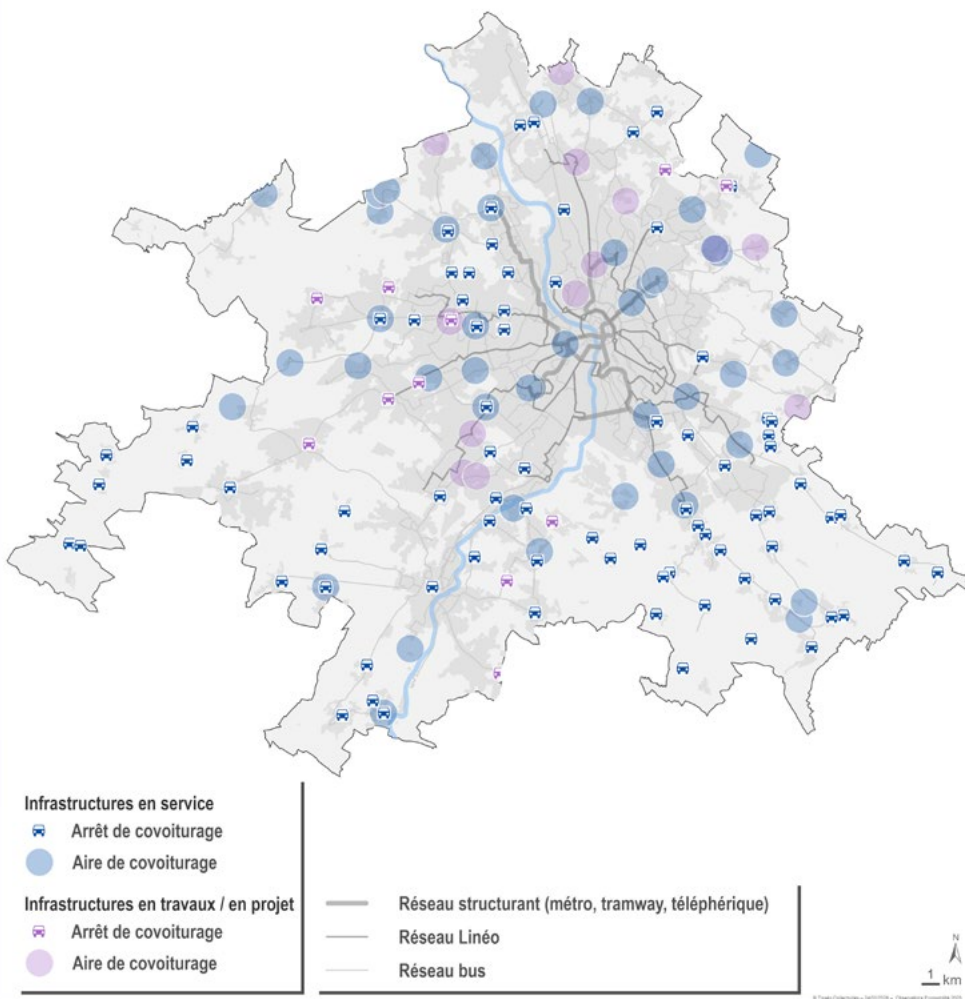
L'arrêt de covoiturage est un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané. C'est un arrêt de très courte durée qui ne nécessite pas de stationnement.

#### En 2025 :

116 arrêts de covoiturage dont 16 nouveaux sur les territoires de Bruguières, Gratentour, Launaguet, Montrabé, Beaupuy, Drémil-Lafage, Saint-Orens, Tournefeuille, Colomiers, Pibrac, Mondonville.



#### ARRÊTS DE COVOITURAGE



Source : Tisséo Collectivité

### – 3.3. Les dépose minute covoiturage et bornes de recharge électriques

- **Balma-Gramont** : 6 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Borderouge** : 26 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Ramonville** : 22 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Basso Cambo** : 12 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Oncopole** : 27 places.

< RETOUR SOMMAIRE

## 4. L'autopartage

### — 4.1. Les services d'autopartage

2 opérateurs d'autopartage existent à ce jour sur l'agglomération toulousaine.



#### Citiz

Citiz est géré par la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib créée en 2009. C'est un service d'autopartage, de location de voitures partagées disponibles 24H/24 en 7j/7.

#### La flotte :

202 véhicules labellisés dont 103 hybrides ou électriques répartis comme suivant :

- 177 sur Toulouse Métropole
- 15 sur le SICOVAL
- 2 sur le MURETAIN
- 8 sur le Grand Ouest Toulousain Agglomération (GOTA).

#### Les stations :

110 stations CITIZ dont 95 sur Toulouse Métropole

- 9 sur le SICOVAL
- 2 sur le MURETAIN
- 4 sur le Grand Ouest Toulousain Agglomération (GOTA).

#### Les chiffres clés 2025 :

- 36872 trajets effectués.
- 3 078 234 km parcourus.
- 381 780 heures réservées.
- 20 usagers par véhicule en moyenne.

#### Nouveautés et faits marquants pour CITIZ en 2025 :

- La coopérative Citiz Occitanie a été retenue pour la période 2025-2030 dans le cadre de l'AMI publié par Toulouse Métropole. Ce projet a pour ambition d'augmenter l'offre Citiz de + 20% / an, avec une logique de maillage métropolitain et de complémentarité avec l'offre de mobilité durable existante.
- Mise en place de la prime autopartage de Toulouse Métropole. Ce dispositif réservé aux particuliers éligibles, permet de bénéficier d'une prime allant jusqu'à 1000€ sur l'inscription, l'abonnement et les utilisations Citiz.



#### En 2025

- 21 vignettes de label autopartage délivrées pour CITIZ.

#### FLEXLA

Flexla est un service d'autopartage lancé mi septembre 2024. Sa flotte est 100% électriques et monomarque, composée de 20 véhicules Tesla.

- 4 véhicules déployés.
- 80 trajets effectués.
- 40 000 km parcourus.
- 20 véhicules labellisés.



Source : Tisséo Collectivités

[< RETOUR SOMMAIRE](#)

#### — 4.2. Le label autopartage

Tisséo Collectivités délivre deux types de vignette, en fonction de la nature du service d'autopartage :

- Une vignette pour les services d'autopartage en boucle.
- Une vignette pour les services d'autopartage sans station d'attache.

Les critères de labellisation sont basés sur les données administratives, techniques, environnementales et les conditions d'usage des véhicules.

#### — 4.3. L'autopartage dans les P+R

En 2025 : 10 stations d'autopartage disponibles dans les P+R de Tisséo totalisant 20 véhicules et 43 usagers par véhicule en moyenne :

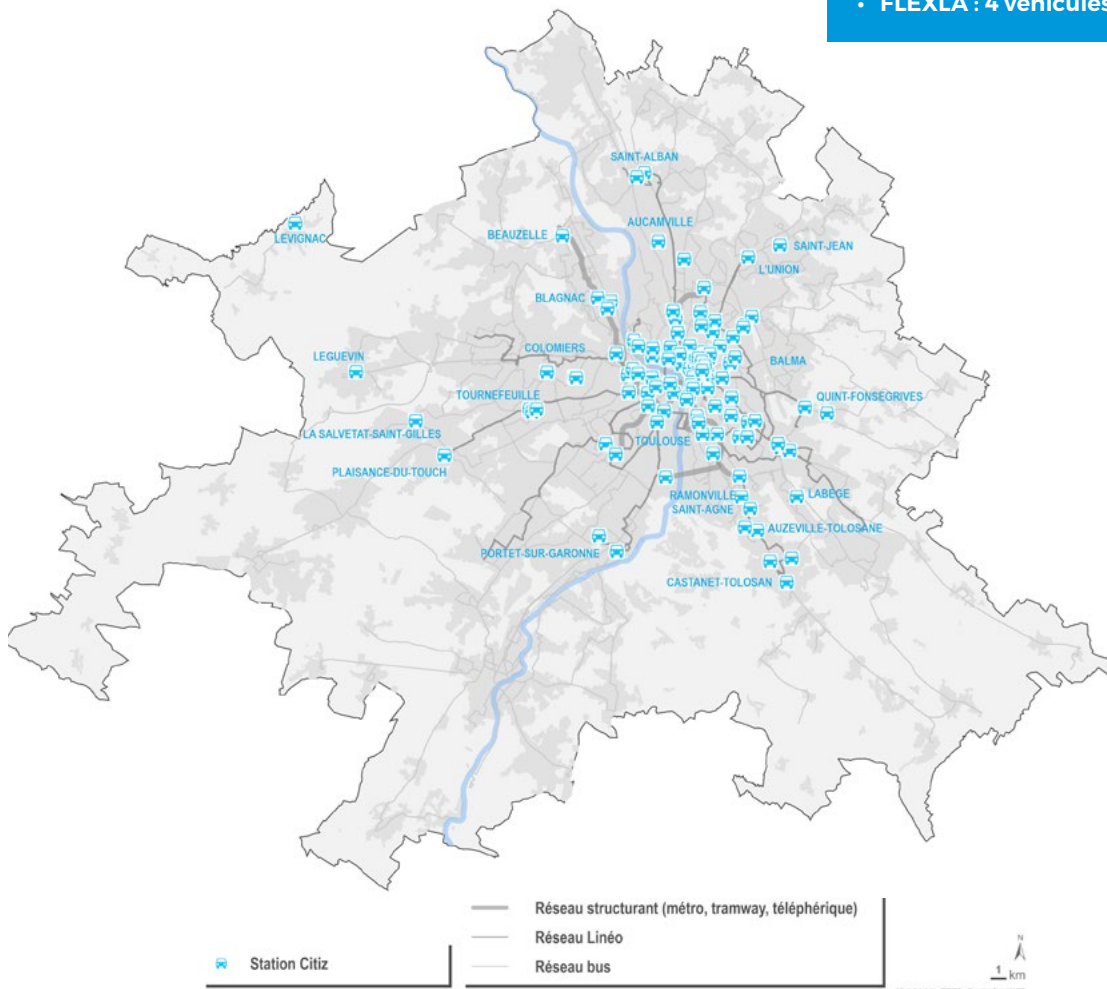
- Aéroconstellation (T1)
- Arènes (lignes A et T1)
- Argoulets (ligne A)
- Balma - Gramont (ligne A)
- Basso Cambo (ligne A)
- Borderouge (ligne B)
- Castanet-Tolosan (lignes Linéo et bus)
- Oncopole (Téléo)
- Ramonville (ligne B)
- Ribaute (lignes Linéo et bus)

### SERVICE D'AUTOPARTAGE



#### En 2025 :

- CITIZ : 202 véhicules
- FLEXLA : 4 véhicules



Source : CITIZ



[< RETOUR SOMMAIRE](#)

## ÉVOLUTION DU CONTEXTE JURIDIQUE DES PLANS DE MOBILITÉS

### 1982 : LOI LOTI

- Loi d'orientation des transports intérieurs.
- Instaure le droit aux transports pour tous.
- Préconise aux autorités organisatrices de transports urbains des agglomérations de plus de 100 000 habitants de mettre en place un conseil en mobilité.

### 2023 : DECRET DU 21/08/2023 MODIFIANT LE TAUX DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU PRIX DES TITRES D'ABONNEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, les employeurs publics prennent en charge 75 % du prix des titres de transport.

Le niveau de participation des employeurs sur les abonnements souscrits par les agents publics à un service de transports collectifs ou à un service public de location de vélos est relevé à 75 %. Cette prise en charge était de 50 % auparavant. La mesure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et s'applique pour les déplacements effectués à partir de cette date. La prise en charge partielle du prix des titres de transport est obligatoire pour tout employeur public vis-à-vis de l'ensemble de ses agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Cette participation concerne le ou les titre(s) de transport permettant d'effectuer dans le temps le plus court le trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail. Les titres de transport concernés sont :

- les abonnements multimodaux (qui permettent d'utiliser différents types de transports en commun : train, bus...) à nombre de voyages illimités, ainsi que les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités délivrés par la RATP, la SNCF, les entreprises privées de transport adhérentes de l'organisation professionnelle des transports d'Île-de-France (Optile) ou toute autre entreprise de transport public de personnes;
- les abonnements à un service public de location de vélos.
- Il n'est pas possible pour un agent de cumuler la prise en charge d'un abonnement à un service de transports en commun et d'un abonnement à un service de location de vélos, si ces deux forfaits couvrent les mêmes trajets.
- Le montant correspondant à la prise en charge partielle par l'employeur est versé mensuellement, même si le titre est annuel.
- La participation de l'administration employeur ne peut pas dépasser 96,36 € par mois.
- Les titres de transport achetés à l'unité (par exemple, des tickets de bus) ne sont pas pris en charge.

### 1996 : LOI LAURE

- Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Rend obligatoire les PDU dont un des objectifs est la mise en place des plans de déplacement d'entreprise (PDE).

### 2000 : LOI SRU

- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain.
- Renforce le rôle des PDE.

### 2008 : DÉCRET PRIME TRANSPORT

Instaure la prise en charge par l'employeur de 50 % des frais de transport en commun des salariés sur les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels.

### 2012 : DÉCRET LABEL AUTOPARTAGE

Le décret n°2012-280 du 28 février 2012 fixe et organise les modalités d'attribution du label autopartage par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

### 2014 : LOI MAPTAM DU 27/01/2014 SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS

- Compétence des AO sur la mobilité avec possibilité de mettre en place des services de covoiturage, d'autopartage et de locations de vélos.

### 2015 : LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE DU 07/08/2015

- La notion d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) remplace celle d'autorité organisatrice de transports urbains (AOTU).
- La loi NOTRE supprime la notion de PTU, au profit de celle du ressort « territorial » de l'autorité organisatrice de la mobilité.

### 2019 : LOI D'ORIENTATION SUR LES MOBILITÉS (Loi LOM)

Les principales évolutions de la LOM :

- Mise en place d'un forfait « mobilités durables » afin que les employeurs prennent également en charge une partie des frais de déplacement effectués à vélo ou bien en covoiturage.
- Obligation des entreprises de mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail, prenant en compte l'amélioration de la mobilité des salariés.
- Les plans de mobilité sont renommés Plans De Mobilité Employeur (PDM-E). Le périmètre des entreprises obligées est élargi, passant de 100 à 50 salariés sur un même site.

### 2015 : LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA CROISSANCE VERTÉ DU 17/08/2015

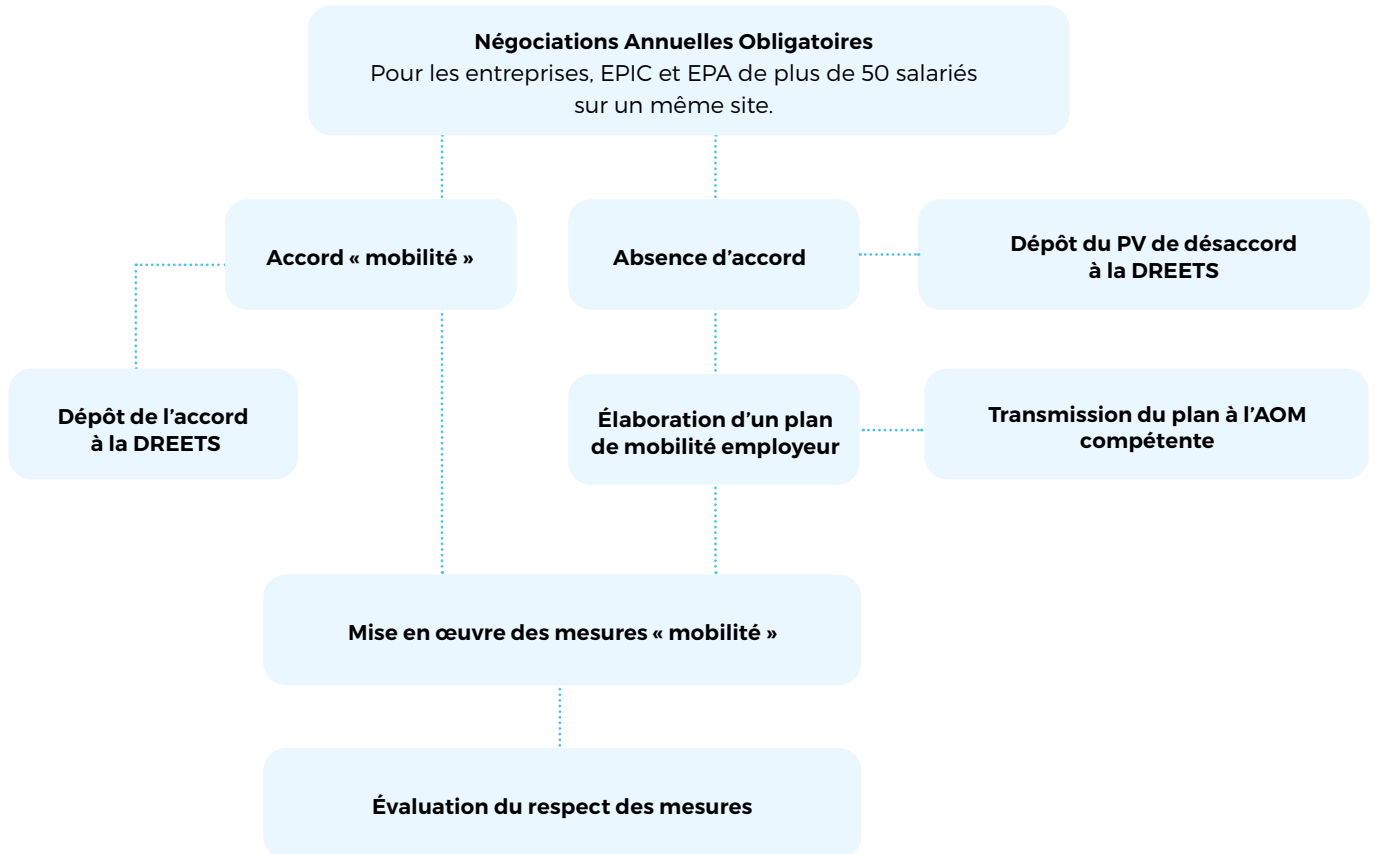
- Obligation à l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Article 13ter : « dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins 100 salariés sur un même site élabore un plan de mobilité pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des TC et le recours au covoiturage.

PLAN  
DE MOBILITÉ  
EMPLOYEUR

[< RETOUR SOMMAIRE](#)

MISE EN PLACE DU VOLET MOBILITÉ EN NAO  
(SOURCE : AAPC)

Les déplacements domicile-travail, au cœur du dialogue social pour les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site.





Cambo

ent

CF

république

stang

versité

ine

bo

Direction

Basso Cambo

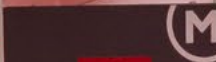
oo

in

n

17:43

### SORTIE DE SECOURS



# A

Direction Balma - Gramont

- Basso Cambo
- Bellefontaine
- Reynerie
- Mirail - Université
- Bagatelle
- Mermoz
- Fontaine Lestang
- Arènes
- Patte d'Oie
- St Cyprien - République
- Esquirol
- Capitole
- ▼ Jean Jaurès
- Marengo - SNCF
- Jolimont
- Roseraie
- Argoulets
- Balma - Gramont

Direction Balma - Gramont

### BIEN VOYAGER

Fumer ou vapoter est interdit et vous expose à une amende.



17:43

# GLOSSAIRE

## ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

## AOM

Autorité Organisatrice de la Mobilité

## AREC

Agence Régionale Énergie Climat

## BEGES

Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre

## CARSAT

Caisse de Retraite et Santé au Travail

## CCI

Chambre d'Industrie et de Commerce

## CGE

Commission des Grands Employeurs

## CITIZ

Marque commerciale de la coopérative d'Autopartage Mobilib

## CHU

Centre Hospitalier Universitaire

## CMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

## CPME

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

## GOTA

Grand Ouest Toulousain Agglomération

## LAURE

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

## LOM

Loi d'Orientation Mobilités

## LOTI

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

## MAPTAM

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles

## MURETAIN AGGLO

Communauté d'agglomération du Muretain

## NAO

Négociations Annuelles Obligatoires

## NOTRE

Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République

## PDME

Plan de Mobilité Employeur

## PEM

Pôle d'Échange Multimodal

## PMIA

Plan de Mobilité Inter-Administration

## PMIE

Plan de Mobilité Inter-Employeurs

## P + R

Parcs Relais

## RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

## RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

## Sicoval

Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain

## SRU

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

## T1

Ligne tramway

## TC

Transport en Commun

## TER

Train Express Régional

## Tisséo Collectivités

Autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération toulousaine

## Tisséo

Nom commercial du réseau de transport en commun de l'agglomération toulousaine

## Tisséo Voyageurs

Régie d'exploitation du réseau de transport en commun urbain de l'agglomération toulousaine

## VAE

Vélo à Assistance Électrique



[tiseo-collectivites.fr](https://tiseo-collectivites.fr)



---

Tisséo Collectivités  
7, Esplanade Compans-Caffarelli  
BP 11120-31011 Toulouse CEDEX 6  
Tel. 05 67 77 80 80  
Siret 253 200 98600046